

Connaître les conditions d'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser ses publications en 8 points

1. Découvrez ce qu'est un réseau social scientifique (*scientific social network*)
2. Identifiez qui dirige le réseau social et qui héberge son site
3. Votre responsabilité est engagée quand vous utilisez un réseau qui n'est pas régi par votre employeur
4. Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire
5. Assurez-vous que vos données à caractère personnel sont protégées
6. Privilégiez le signalement de votre publication au dépôt sur le réseau et déposez-la dans une archive ouverte
7. Assurez-vous de vos droits pour diffuser un document sur le réseau
8. Respectez les règles de bonne conduite (*netiquette*) et pensez à votre notoriété en ligne (*e-reputation*)

Sites web cités dans la fiche

Autres références et sites web

1. Découvrez ce qu'est un réseau social scientifique (*scientific social network*)

Les **réseaux sociaux scientifiques numériques** (réseau social académique numérique, *scientific social network*, *social network for scientists*, *academic social network*) sont des sites internet destinés à faciliter et à favoriser la communication entre chercheurs. Ces réseaux sociaux sont généralement gérés par des sociétés privées même si certains sont nés d'une initiative de chercheurs. Leur modèle économique est la recherche de financements privés et de fonds issus de fondations.

En 2015, **les trois réseaux sociaux scientifiques les plus présents sur le web** sont **Academia** (Etats-Unis d'Amérique) avec plus de 23 millions de membres en juillet 2015, **ResearchGate** (Allemagne) avec 7 millions de membres en juin 2015, et **MyScienceWork** (Luxembourg) avec 500 000 membres. Ces trois réseaux appartiennent à des sociétés privées.

L'inscription en ligne (*Sign up*, *Register*, Inscription), généralement gratuite, est obligatoire pour accéder au réseau. Une fois inscrit, l'utilisateur devient **membre du réseau** : il peut se connecter (*Log in*, *Connexion*, Se connecter), établir son profil (*User Profile*) ou son CV à partir d'informations saisies via un formulaire en ligne, et accéder aux contenus et services, en majorité gratuits.

Les réseaux sociaux scientifiques offrent à leurs membres des **services en ligne** variés :

- entrer en contact avec un ou plusieurs membres du réseau
- poser des questions à la communauté des membres du réseau
- répondre à des questions posées par l'un d'eux
- rechercher des experts d'un domaine parmi les membres
- échanger sur un sujet
- signaler ou déposer une publication
- consulter les signalements ou les dépôts de publications sur le réseau par d'autres membres

- demander à un auteur du réseau d'envoyer à titre privé sa publication
- mesurer son activité ou son **impact** en tant que membre au sein du réseau, par exemple via les rubriques *Insight* de MyScienceWork (nombre de visiteurs), *Analytics* d'Academia (*Visitors, Profile Views, Document Views...*), ou *STATS* et *RG Score* de ResearchGate (nombre de contacts pris, de questions posées, de réponses apportées en ligne, de publications signalées ou déposées sur le site du réseau ou téléchargées à partir du site...).

Certains réseaux proposent des services améliorés comme la publication d'offres d'emploi ou la mise en relation avec des entreprises professionnelles. Ces services sont accessibles aux membres du réseau via un abonnement payant appelé *Freemium* (contraction de *Free* pour gratuit et de *Premium* pour offre payante de qualité).

2. Identifiez qui dirige le réseau social et qui héberge son site

Le **droit applicable aux activités sur internet est complexe**, faisant appel à différentes sources : les lois et les contrats qui régissent ces activités, ou encore la jurisprudence. Dans le cas de l'activité d'un réseau social numérique, plusieurs types de lois et réglementations sont concernés :

- les lois et règlements locaux ou territoriaux du pays de la **personne physique ou du siège social de la personne morale (société privée par exemple) dirigeant le réseau**, et aussi, le cas échéant, du pays de l'**hébergeur du site internet** du réseau
- les lois et règlements locaux ou territoriaux du pays de l'**utilisateur** ou **public cible**, qui le protègent
- le contrat défini par les **conditions générales d'utilisation** (CGU) du réseau (voir aussi le point 4. [Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire](#)). Consultez les rubriques *Terms and Conditions*, ou *About us*, ou *Privacy*, ou *Terms of Use*, ou *Mentions légales*, ou *Conditions générales d'utilisation*, souvent accessibles par un lien en bas de page du site.

Academia est développé par la société *Academia, Inc.* (rubrique *Privacy*) domiciliée aux Etats-Unis. Sa plateforme web est *Academia.edu* (rubrique *About*). La rubrique *Copyright* fournit l'adresse aux Etats-Unis de l'agent chargé des questions de Copyright : *Copyright Agent, c/o Academia.edu, 251 Kearny Street, #520, San Francisco, CA 94108*. Les lois territoriales applicables sont celles des Etats-Unis.

ResearchGate est développé par la société allemande *ResearchGate GmbH*. Les administrateurs sont *Dr. Ijad Madisch* et *Dr. Sören Hofmayer* (juillet 2015). Cette société est enregistrée auprès de *HR Hannover B 202837, VAT-ID: DE258434568, Tel: +49 (0) 30 2000-51001* (rubrique *About us*). Les lois territoriales applicables sont celles d'Allemagne et de l'Union européenne.

MyScienceWork est développé par la société luxembourgeoise *MyScienceWork SA, Société anonyme au capital de 31 000,00 € Immatriculée sous le numéro B168488 Siège social : 35a, avenue John F. Kennedy L - 1855 Luxembourg*. Le site de MyScienceWork est hébergé en France par *OVH SAS Société, siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France* (rubrique *Mentions légales*). Les lois territoriales applicables sont celles du Luxembourg, de la France et de l'Union européenne.

3. Votre responsabilité est engagée quand vous utilisez un réseau qui n'est pas régi par votre employeur

Lorsque vous agissez publiquement sur un réseau ou au sein d'une communauté ouverte à plusieurs membres, veillez à avoir des pratiques qui n'enfreignent pas les lois qui s'appliquent au réseau.

Lorsque votre employeur ne dirige pas le réseau social auquel vous participez, il n'a aucune responsabilité sur les données gérées par ce réseau. C'est **votre responsabilité individuelle** qui est engagée, même si vous vous inscrivez dans le cadre de votre activité professionnelle et que vous utilisez une adresse professionnelle où le nom de votre employeur peut y apparaître en clair.

4. Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire

Avant de vous inscrire à un réseau social scientifique, prenez connaissance des **conditions générales d'utilisation** accessibles sur le site aux rubriques *Terms*, ou *Terms and Conditions*, ou *Terms of Use*, ou *Mentions légales* (lien internet généralement en bas de page).

Elles précisent **les droits du propriétaire et des utilisateurs du réseau**. Vous y trouverez les informations sur la **propriété intellectuelle** du site et de ses contenus, incluant la propriété des informations que vous y saisissez et des fichiers que vous y déposez.

- **Academia** (Etats-Unis) (rubrique *Terms of use*, chapitre *Ownership*) : le site, ses services et ses contenus (textes, graphes, images, musique, logiciels, audios, vidéos et autres travaux d'auteurs) sont protégés par *Copyright*, ensemble de lois protégeant les œuvres d'esprit originales notamment aux États-Unis, et sont la **propriété exclusive d'Academia.edu** (cela signifie que vous devez demander à Academia.edu l'autorisation d'utiliser hors du réseau les contenus déposés sur le réseau, qu'il s'agisse des vôtres ou de ceux d'autres membres). Cette propriété exclusive ne remet toutefois pas en cause les droits d'auteur attachés à un document (*work*) : dans la rubrique *Copyright Policy*, le site précise ainsi qu'Academia.edu respecte les droits de propriété intellectuelle en accord avec le Digital Millennium Copyright Act (DMCA, 1998), loi américaine adoptée pour lutter contre les violations du droit d'auteur. Academia demande aux détenteurs de droits d'auteur de rapporter toute violation à l'agent chargé du *Copyright* pour le site. Il les informe qu'il prendra les dispositions nécessaires incluant le retrait du matériel concerné.
- **ResearchGate** (Allemagne) (rubrique *Terms and Conditions*, article 7 *Copyright and other Intellectual Property Rights*) : les articles et autres textes, ainsi que la base de données du site, sont protégés par *Copyright* et sont la **propriété de ResearchGate** (l'exclusivité n'est pas mentionnée). Cela signifie que si vous déposez des documents dont vous détenez les droits, vous cédez de façon non exclusive vos **droits d'utilisation** de ces documents au réseau social qui peut alors les exploiter tout comme vous-même pouvez continuer à les exploiter. ResearchGate informe que ses utilisateurs doivent stocker sur le réseau uniquement les publications dont ils détiennent les droits. Si l'utilisateur dépose pour diffusion une publication dont il ne détient pas les droits, en cas de réclamation de la part du propriétaire des droits, le réseau demandera à être indemnisé par l'utilisateur qui a enfreint la loi (article 3 *Storage of information*).
- **MyScienceWork** (Luxembourg) (rubrique *Terms and Conditions*, article 7 *Intellectual Property Rights*) informe que **MyScienceWork détient des droits de propriété intellectuelle** (l'exclusivité n'est pas mentionnée) sur la structure et le contenu du site (textes, images, bases de données...) et qu'il donne une autorisation d'exploitation pour un usage privé et non lucratif à l'utilisateur du réseau, entendu le membre inscrit au réseau. Le contenu des contributions publiques des utilisateurs (commentaires, annotations...) est soumis aux termes CC-BY de la licence Creative Commons (tout usage, à condition de citer l'auteur ; <https://creativecommons.org/>).

5. Assurez-vous que vos données à caractère personnel sont protégées

Pour **connaître la protection dont bénéficient vos données personnelles** en tant que membre du réseau, lisez les rubriques *Privacy*, ou *Statement on Privacy and Data Protection*, ou *Confidentialité*, qui précisent les dispositions de protection de données personnelles s'appliquant au réseau.

« **Les données personnelles correspondent à toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Elles sont protégées par divers instruments juridiques concernant le droit à la vie privée, dont notamment la loi Informatique, fichiers et libertés de 1978, la directive 95/46/CE au niveau communautaire ainsi que la Convention n°108 pour la protection des données personnelles du Conseil de l'Europe. À l'instar de la CNIL française, beaucoup de pays disposent aujourd'hui d'autorités chargées de la protection des données personnelles, qui sont souvent des autorités administratives indépendantes (ou des équivalents de celles-ci)** » (Wikipedia).

- **Academia** (Etats-Unis) collecte les informations issues des profils des membres du réseau. Il indique que cette collecte a pour objectif d'améliorer le site, les services et les contenus, et la gestion des membres du réseau (rubrique *Privacy*).
- **ResearchGate** (Allemagne) indique que ses services sont en conformité avec la directive européenne 95/46/CE sur la protection des données à caractère personnel et en conformité avec le droit allemand qui transpose cette directive européenne (équivalent à la loi française Informatique et liberté) (rubrique *Privacy, Section I: General*).
- **MyScienceWork** (Luxembourg) indique : *Conformément à la Loi [française] n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, son site a été déclaré auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sous le n° 1459822* (rubrique *Confidentialité*). Il indique sans autre précision : *MyScienceWork a mis en place des mesures spécifiques pour superviser les questions de protection des données* (rubrique *Confidentialité, chapitre Confidentialité et protection des données*).

Il est toutefois possible d'envoyer une demande sur la confidentialité ou la protection des données :

- **Academia** (Etats-Unis) a une adresse générique, privacy@academia.edu ; Academia indique qu'il fera son possible pour honorer une demande de suppression du profil d'un membre, tout en précisant qu'il pourra conserver une copie de l'enregistrement
- **ResearchGate** (Allemagne) a un chargé de protection des données (en juillet 2015, M. Dennis Jlussi) dont le profil est accessible sur le réseau ; ResearchGate déclare ne conserver aucune donnée personnelle d'un membre qui a demandé son désabonnement
- **MyScienceWork** (Luxembourg) a une adresse générique contact@mysciencework.com ; MyScienceWork déclare ne conserver aucune donnée personnelle d'un membre qui a demandé son désabonnement.

6. Privilégiez le signalement de votre publication au dépôt sur le réseau et déposez-la dans une archive ouverte

Pour favoriser la **diffusion des publications de la recherche**, les producteurs des sites internet des réseaux sociaux scientifiques ont développé un service intégrant le **signalement des publications** des membres du réseau (références bibliographiques) et le **dépôt de la publication**, c'est-à-dire le téléchargement par l'auteur du fichier en texte intégral sur le site internet du réseau.

Attention ! Le dépôt d'une publication en texte intégral sur un réseau n'a rien à voir avec l'auto-archivage de cette publication dans une archive ouverte :

- **cas d'une archive ouverte** de mandat public, institutionnelle, nationale, internationale, ou thématique : la publication déposée par l'auteur reste dans le **domaine public** et ne devient pas la propriété d'une société privée. De plus, les archives ouvertes ont un **mandat de conservation et de diffusion pérennes des documents déposés**
- **cas d'un réseau appartenant à une société privée**, comme Academia, ResearchGate, MyScienceWork : la publication déposée par l'auteur et dont celui-ci détient les droits devient la **propriété du réseau** qui peut l'exploiter librement, notamment à des fins commerciales. De plus, ces réseaux n'ont pas pour mission d'assurer la sécurité et l'accès pérennes des documents déposés.

Si vous êtes chercheur d'un établissement public qui a une politique institutionnelle de dépôt et de diffusion en ligne de ses documents scientifiques, respectez l'obligation ou le principe du dépôt de votre institution :

- déposez un exemplaire des publications ou des documents scientifiques dont vous êtes auteur auprès du service de votre institution chargé du signalement, de la conservation et de la diffusion (souvent le service de l'information scientifique et technique)
- utilisez les outils de référencement (catalogue de bibliothèque, liste de publications) et d'accès (archive ouverte) créés par votre institution pour diffuser vos publications en ligne. Si votre institution dispose d'un outil d'attribution d'identifiants numériques pérennes (*DOI, Digital Object Identifier*), utilisez-le pour attribuer un DOI à vos documents publiés par votre institution. Vous n'aurez ainsi pas à utiliser un système externe d'attribution de DOI comme celui que propose ResearchGate à ses membres qui déposent leurs publications sur son site, l'identifiant attribué par ResearchGate appartenant alors au domaine privé du réseau.

Si votre établissement n'est pas doté d'outils spécifiques de dépôt ou de diffusion, déposez les publications ou les documents scientifiques dont vous détenez les droits en tant qu'auteur dans des archives ouvertes nationales, internationales ou thématiques ayant un mandat public de conservation et de diffusion pérennes (voir fiche CoopIST [Déposer ses publications dans une archive ouverte](#)).

Si vous souhaitez promouvoir vos publications sur le web :

- privilégiez leur signalement sous forme de **référence bibliographique** sur le site du réseau social via votre profil personnel en mentionnant le lien internet, c'est-à-dire l'adresse internet de types DOI ou URL (*Uniform Resource Locator*), vers le texte intégral de la publication dans l'archive ouverte ou sur le site de l'éditeur commercial. **Attention !** Sur certains réseaux comme ResearchGate, la saisie du lien n'est proposée qu'après avoir téléchargé votre document sur le site du réseau : contournez cette incitation au dépôt en saisissant l'adresse du lien du document dans un des champs proposés en première saisie (champ titre par exemple de la référence).
- si vous choisissez de déposer votre publication sur le site du réseau pour qu'elle soit téléchargeable directement, assurez-vous d'en détenir les droits en tant qu'auteur et, si c'est le cas, assurez-vous de ne pas céder vos droits de façon exclusive au réseau (voir point 4. [Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire](#)). Par exemple, Academia précise que le site, les services et les contenus de son réseau sont la propriété exclusive d'Academia.edu : vous n'avez donc aucun intérêt à y déposer vos contenus car vous serez obligé de demander à Academia l'autorisation pour les utiliser hors du réseau

- utilisez plusieurs médias et supports pour faire connaître vos publications : voir fiche CoopIST [Communiquer sur sa publication](#).

7. Assurez-vous de vos droits pour diffuser un document sur le réseau

Pour déposer et diffuser une publication ou tout autre document scientifique sur le site internet du réseau social auquel vous participez, respectez le **droit d'auteur** associé à cette publication (voir fiche CoopIST [Protéger ses droits d'auteur](#)) :

- publication signée par plusieurs auteurs (copublication) : assurez-vous d'avoir l'autorisation des autres auteurs
- article, ouvrage, chapitre d'ouvrage : conformez-vous à l'autorisation de diffusion donnée par l'éditeur de l'ouvrage ou de la revue. Chaque éditeur de revue ou d'ouvrage affiche sur son site web sa politique de reproduction, de représentation et de réutilisation. La base de données Sherpa/Romeo décrit les politiques de nombreux éditeurs et revues (<http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>)
- conditions de diffusion de votre publication définies en amont avec l'éditeur, par exemple par une licence de type Creative Commons (CC) : appliquez-les simplement (voir fiche CoopIST [Publier dans une revue en libre accès](#))
- en cas de doute sur ce que vous pouvez faire ou non sur un réseau social, contactez l'éditeur ou la revue qui a publié votre ouvrage ou votre article.

8. Respectez les règles de bonne conduite (*netiquette*) et pensez à votre notoriété en ligne (*e-reputation*)

Les **règles de bonne conduite** des acteurs de l'internet ont été formalisées en 1995 sous la forme d'un ensemble de règles appelé **netiquette** (*Netiquette Guidelines*).

- Respectez ces règles d'éthique et de politesse quand vous contribuez à un réseau sous quelque forme que ce soit : saisie d'informations dans votre profil, questions posées à la communauté des membres du réseau, commentaires postés, réponses données à des questions posées sur le réseau...

La **notoriété en ligne** ou **e-réputation** (*e-reputation*) est la notoriété d'une personne ou d'une organisation acquise sur internet à partir des informations publiées ou partagées par cette personne ou cette organisation.

- L'e-réputation se construit à partir de votre **identité numérique**, c'est-à-dire des **traces laissées sur internet par vos contributions**. Ces traces sont des écrits, des contenus audio ou vidéo, des messages sur des forums, des identifiants de connexion, des photos... Elles sont collectées, indexées et restituées par le site du réseau et par les moteurs de recherche qui indexent ses contenus.
- Préservez votre notoriété numérique et, de ce fait, celle de votre employeur, via les informations données dans votre profil personnel et via vos contributions sur le réseau.

Sites web cités dans la fiche

Academia. <https://www.academia.edu/>

MyScienceWork. <https://www.mysciencework.com/>

ResearchGate. <https://www.researchgate.net/>

Creative Commons. <https://creativecommons.org/>

Sherpa/Romeo, Publisher copyright policies & self-archiving. <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>

Wikipedia, 2015. Données personnelles. https://fr.wikipedia.org/wiki/Donn%C3%A9es_personnelles

Wikipedia, 2015. Netiquette. <https://fr.wikipedia.org/wiki/N%C3%A9tiquette>

Autres références et sites web

Bester A, 2014. L'offre des réseaux socio-numériques pour les scientifiques : services et stratégies d'acteurs. <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014/02-Bester/index.html>

Bouchard A., 2015. Où en est-on des réseaux sociaux académiques ? UrfistInfo, 15 mai 2015.

<http://urfistinfo.hypotheses.org/2896>

Benech C, 2014. Protection et propriété des données sur Academia.edu et ResearchGate.

<http://archeorient.hypotheses.org/2554>

Contat O., 2013. Réseaux sociaux pour les chercheurs - A lire ou à relire.

http://corist-shs.cnrs.fr/reseaux_sociaux_chercheurs

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France). Droit international et Internet.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/droit-international-et-internet.html>

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France). Responsabilité sur le web.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/responsabilite-sur-le-web.html>

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France). Réseaux et médias sociaux.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/reseaux-et-medias-sociaux.html>

Saint-Aubin T., 2011. Est-il obligatoire de publier sur mon blog ou mon site internet des conditions générales d'utilisation ?

<http://www.droitissimo.com/internet/communiquer-sur-internet/obligatoire-publier-sur-blog-site-internet-conditions-generales-dutilisation>

Saint-Aubin T., 2011. Quelles sont les mentions légales qu'un éditeur de site internet doit obligatoirement publier sur son site ?

<http://www.droitissimo.com/internet/surfer-sur-internet/mentions-legales-editeur-site-internet-obligatoirement-publier-sur-site>

Marie-Claude Deboin

Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad

24 août 2015

Informations

Comment citer ce document :

Deboin, M.C.. 2015. Connaître les conditions d'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser ses publications. Montpellier (FRA) : CIRAD, 8 p. <http://url.cirad.fr/ist/resaux-sociaux-scientifiques>

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.